

## Résolution sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Convaincus** de la pertinence des engagements inscrits dans la Déclaration de Bamako de 2000 et de la mise en œuvre de son Programme d'action ;

**Engagés** dans la pleine réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 7 de l'ODD 4 visant à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle, et de la contribution de la culture au développement durable ;

**Guidés** par les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment la liberté, l'égalité et la dignité, et des traités relatifs aux droits de l'Homme et inspirés par les principes de la Déclaration des Nations unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ;

**Rappelant** que les milieux d'éducation sont des lieux de transmission de valeurs, de savoirs et de pratiques visant le développement intégral et harmonieux de l'être humain qui, contribuant à une société plus juste et équitable, doivent être exempts de toute forme de discrimination, fondée notamment sur le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction ;

**Persuadés** que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme constitue un outil fondamental dans l'émergence de sociétés justes et inclusives, ainsi que dans la prévention des conflits ;

**Nous inspirant** de la Résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie lors de sa session plénière tenue au Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2017 ;

**Saluant** la contribution de la jeunesse francophone, notamment les déclarations des jeunes de la Francophonie présentées lors des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> Sommets ;

**Rappelant** l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, qui vise à promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique ;

**Ayant à l'esprit** le thème du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie : *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ;

**Convaincus** que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme contribuera à renforcer le dialogue et l'esprit de solidarité au sein de l'espace francophone ;

**Résolus** à favoriser par l'éducation la compréhension par nos populations des fondements de la vie démocratique et de l'État de droit ;

**Reconnaissant** la contribution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à travers ses initiatives de créer un Parlement des jeunes francophones et de soutenir les parlements nationaux des jeunes, en faveur de l'engagement citoyen des jeunes et de l'apprentissage à la vie démocratique ;

**Nous engageons** à poursuivre nos efforts en matière d'intégration de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme en milieu scolaire ;

**Veillerons** à ce que nos institutions publiques développent et renforcent leurs programmes visant l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme ; soulignons en effet la nécessité de sensibiliser et d'éduquer nos populations à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, notamment s'agissant de la promotion et du respect de la diversité, de la prévention de toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et de la lutte contre les incitations à la haine, en prenant en compte l'apport de la société civile dans ce cadre ;

**Veillerons** à assurer la formation des enseignants et des autres intervenants de nos systèmes scolaires à l'enseignement des matières liées à l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, aux droits de l'Homme incluant l'égalité entre les femmes et les hommes ;

**Agirons** avec détermination pour assurer des milieux d'apprentissages sûrs et inclusifs, au sein desquels les élèves et les étudiants pourront exprimer leur plein potentiel, à l'abri des préjugés et des actes de discrimination ;

**Réitérons** que les droits de l'Homme et la démocratie prennent tout leur sens lorsque tous les citoyens et toutes les institutions en comprennent les répercussions et bénéfices et en acceptent les obligations ;

**Favoriserons** la promotion et l'appropriation des valeurs fondamentales inhérentes à la citoyenneté et aux droits de l'Homme telles que l'égalité, la tolérance, l'inclusion et la non-discrimination, comme vecteur d'affirmation, de progrès et de paix ;

**Réaffirmons** l'importance de porter une attention soutenue à l'éducation et à la sensibilisation aux droits de l'Homme et à la prévention des génocides et des crimes contre l'humanité dans la mise en œuvre des programmes éducatifs de l'OIF destinés à la jeunesse ;

**Encourageons** les réseaux institutionnels de la Francophonie issus du Programme de Bamako à favoriser les initiatives d'éducation à la citoyenneté dans leur secteur d'activité et mettant en exergue leur expertise propre ;

**Veillerons à tirer le meilleur** profit du développement des outils de communication, dont les médias sociaux, pour susciter une meilleure compréhension des droits et responsabilités civiques ainsi que des droits de l'Homme ;

**Invitons** les intervenants à encourager les mesures éducatives permettant de contribuer au développement de la solidarité active entre les États et gouvernements francophones ;

**Encourageons** le partage des bonnes pratiques entre les États et gouvernements francophones en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme.